

Certifié exécutoire :



Envoyé en préfecture le 27/04/2020

Reçu en préfecture le 27/04/2020

Affiché le 28 AVR. 2020

ID : 084-200040681-20200427-DP\_2020\_27-DE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

## DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2020-27 : Compétence Actions Économiques intéressant l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan \_ Mise en place d'un observatoire économique

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie du COVID-19,

Vu les dispositions de l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19 et, notamment, son article 1<sup>er</sup>,

Vu l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT la Compétence obligatoire Actions Économiques intéressant l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan,

CONSIDÉRANT comme nécessaire la mise en place d'un observatoire économique permettant de connaître et gérer les entreprises présentes sur le territoire ou qui envisagent de s'implanter, les porteurs de projet, de faire vivre l'annuaire des entreprises mais également la bourse des locaux,

CONSIDÉRANT que cet outil permettra d'avoir accès aux coordonnées actualisées des entreprises, ce qui facilitera la prise de contacts et les remontées d'informations relatives aux aides en faveur des entreprises mises en place notamment dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19,

**Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :**

### DECIDE

**Article 1 : DE SIGNER** l'offre tarifaire de l'entreprise A6CMO, sise 21 Quai des Salinières à Bordeaux (33000), pour l'acquisition du logiciel AGDE 6 permettant la mise en place d'un observatoire économique intéressant l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan, étant précisé que l'offre globale retenue d'acquisition s'élève à 5 050,00 euros HT soit 5 730,00 euros TTC,

**Article 2 : DE PRÉCISER** que l'offre globale comprend :

- L'acquisition et mise en place du logiciel AGDE 6
- Une formation d'une durée de 1,5 jours sur site, jusqu'à 6 participants
- L'activation de l'option FITERE, logiciel de suivi de la fiscalité entreprise, jusqu'à 3 utilisateurs
- La Maintenance annuelle AGDE 6 incluant la mise à jour de la base de données

## Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 27/04/2020

Reçu en préfecture le 27/04/2020

Affiché le **28 AVR. 2020**



ID : 064-200040681-20200427-DP\_2020\_27-DE

**Article 3 : D'INFORMER** le Conseil Communautaire de cette décision dès son entrée en vigueur par tout moyen, décision dont il sera rendu compte à l'Assemblée à sa plus prochaine réunion et qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

**Article 4 : D'ADRESSER** la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 20 avril 2020

Le Président,

Patrick ADRIEN

